

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 470

présenté par

M. Potier, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Hutin et M. Jérôme Lambert

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Au début de l'alinéa 4, insérer les mots :

« Dans une logique de souveraineté solidaire, »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à promouvoir le concept de « souveraineté solidaire ». Le cadre partenariat global a pour ambition dans ces premières lignes de montrer nos indépendances planétaires, particulièrement mises en lumière dans cette pandémie de la covid-19.

Le présent amendement vise à reprendre ici le concept, porté par Mireille Delmas Marty, professeur émérite au Collège de France de souveraineté solidaire, à l'opposé d'une souveraineté solitaire ou d'une mondialisation sans foi ni loi. Selon elle, en effet, « les États sont souverains pour défendre leurs intérêts nationaux, certes, mais aussi pour défendre l'intérêt commun de l'humanité. Par une sorte d'élargissement de leur compétence, les États doivent participer à cette souveraineté solidaire. »[1]

[1] <http://www.collegium-international.org/index.php/fr/contributions/229-de-la-souverainete-solitaire-a-la-souverainete-solidaire>